

## **Certitherm** : les adhérents de Cochebat préparent la RT 2012

**Les fabricants de systèmes intégrés développent une formule volontaire qui associe les obligations des DTU, des normes, des avis techniques et du calcul thermique normalisé.**

L'évolution de la réglementation thermique et ses exigences d'obligation de résultat en matière de consommation font émerger des initiatives. Cochebat, syndicat des fabricants de composants et de systèmes hydrauliques intégrés, a présenté début juillet Certitherm, une marque de qualité pour les planchers réversibles basse température.

Originalité de cette démarche : aller un pas au-delà des DTU, normes et avis techniques du domaine qui renseignent les professionnels sur les produits, la compatibilité entre tubes et raccords. Mais, souligne Éric Mantionne, président de Cochebat (entreprise PB Tub), les industriels de ce syndicat estiment qu'il faut certifier l'ensemble d'un

système pour apporter une garantie au regard de l'affichage de la consommation. En clair, la certification mise en place prend en compte tubes, supports isolants périphériques, enrobage, collecteur conformes aux normes, DTU et avis techniques, ainsi que le calcul thermique de l'installation selon la norme NF EN 1264. Sont éligibles à cette marque de qualité les systèmes de chauffage et rafraîchissement par le sol et enrobés – ceux de types A et C de la norme EN 1264 – et les systèmes au sol, au mur ou au plafond des types B et D de l'EN 1264.

### **Une demande traitée par des BE indépendants**

Cette marque de qualité s'adresse aux

poseurs et systémistes. Cochebat lui donne pour vocation de garantir l'offre du prestataire. Pour l'obtenir, les candidats déposeront leur dossier auprès du syndicat. Un comité de marque fera un premier tri avant d'envoyer ceux retenus à un bureau d'études indépendant – deux sont associés à cette démarche. Cette analyse exploitera un logiciel du cabinet Cardonnel et un second rédigé par BBS Slama. Ce dernier sera intégré dans Edibatec. En retour, le comité de marque validera la fiche technique et le rapport de calcul de cette instruction.

Pour aller vite, justifie Cochebat, aucune tierce partie n'a été retenue, il n'y a pas non plus d'audits. Une charte déontologique et un niveau élevé de prestation conviennent, selon ce syndicat. La démarche est présentée ce début du mois de septembre aux professionnels. Les premiers certificats sont attendus pour la fin de cette année.